



Vice caché vente sur internet

Par **patrick61**, le **31/05/2010** à **17:54**

Bonjour,

j'ai commandé une canne à pêche sur un site marchand spécialisé, mais au moment de l'utiliser je me suis rendu compte qu'un élément était monté à l'envers rendant impossible l'utilisation de cette canne.

j'ai contacté le SAV du site, qui me dit que la canne est bien couverte par la garantie fabricant, mais que pour pouvoir en bénéficier, je doit faire expertiser la canne par un expert mandaté !

que pensez vous de cette procédure ?

merci d'avance pour vos réponses